

## **Compte rendu du Conseil municipal du 12 JUIN 2017 à 18h30**

L'an deux mil dix-sept le douze juin à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur COURBE Philippe, Maire

**Présents :** COURBE Philippe, MERIC Jean-Paul, GARNAUD Jean-Philippe, LAMBERT Didier, PEYRUSSON Denis, TRIAUD Hervé, SEMPROLI Pascale, LABBE Sabrina

**Absent avec procuration :** LAGARDERE Jean-Louis

**ABSENTE :** Mme LARTIGUE, 2<sup>ème</sup> adjointe

**Secrétaire de séance :** Mr PEYRUSSON

Approbation du compte rendu du 15 mai 2017 et du 22 mai 2017 : les deux comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE à TEMPS INCOMPLET :** Mr le maire indique au Conseil Municipal que la commission gestion personnel s'est réunie le mardi 6 juin pour examiner les emplois du temps avec le retour à la semaine scolaire de 4 jours et regarder les besoins de la collectivité. On constate qu'il convient d'effectuer régulièrement 16 heures dans le bâtiment gîte de Bacourey et 4 heures au foyer rural. Ces heures de travail ont été effectuées par Coralie BRIDON dans le cadre d'un contrat d'avenir terminé depuis le 5 mai 2017 ; par conséquent il propose de pérenniser et créer un poste d'adjoint technique de 20 heures par semaine.

Le conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

**AMBULANCE INTERCOMMUNALE DE CAPTIEUX -** acceptation de la clé de répartition de l'actif du budget du syndicat intercommunal d'ambulances de captieux

Mr Méric donne le compte rendu de la réunion qui s'est tenue à Captieux, portant sur la répartition de l'actif ; il rapporte son mécontentement portant sur le manque d'explications d'ordre comptable. On note en effet que le solde de trésorerie à se répartir entre les communes membre est différent du solde de l'actif comptable résiduel... Il désapprouve également la clause de remboursement par la commune du salaire de l'agent affecté à Bernos dans le cas où ce dernier quitterait son poste avant fin 2017. Cette clause ne tient pas compte du préjudice pour la commune de Bernos d'avoir à supporter un effectif supplémentaire placé en congé formation. Le flou concernant l'état des congés 2016 de l'agent n'a également pas été levé de façon formelle par le Syndicat.

Malgré cette situation, le Conseil municipal décide de solder cette procédure et d'adopter le projet de délibération transmis par la mairie de Captieux par 5 voix pour et 4 abstentions (Garnaud-Méric-Semproli-Triaud).

**DESIGNATION DE DEUX MEMBRES AU CCAS :** à la suite des démissions des conseillers municipaux, il convient de désigner deux membres pour siéger au CCCAS ; après discussion Mrs LAMBERT et MERIC sont élus à l'unanimité.

## **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – convention avec le Département et les communes adhérentes au réseau partenaire « Biblio.Gironde »**

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose d'une bibliothèque, un service culturel qui contribue aux loisirs, à l'information de tous publics. La commune a la possibilité d'établir un partenariat entre le Département de la Gironde et la Commune en vue d'assurer et de développer l'activité de la bibliothèque-médiathèque et des missions de lecture publique ; La convention de partenariat s'inscrit dans le cadre du « Schéma girondin de développement des coopérations numériques et des bibliothèques ». Elle définit :

- Les services de conseil et d'accompagnement de « biblio.gironde », le programme annuel de formations, les actions pouvant bénéficier de financement
- Les engagements de la commune : ouverture de 4 h minima par semaine, prêt gratuit des documents, règlement intérieur, équipement (téléphone, ordinateur etc..)

Considérant la nécessité de maintenir le fonctionnement de la bibliothèque et son développement, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de passer la convention entre le Département de la Gironde et la commune afin d'assurer et de développer l'activité bibliothèque
- Autorise le Maire à signer la convention.

## **CONVENTION AVEC LA S.P.A. (Société Protectrice des Animaux)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune n'ayant pas de fourrière municipale pour animaux confie à la S.P.A de Bordeaux le soin d'assurer ses obligations en matière de fourrière.

En contrepartie des services rendus, la commune s'engage à signer une convention d'une durée de 3 ans renouvelable 2 fois par reconduction expresse.

La convention prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, sur la base d'une contribution financière annuelle de 0,40 € par an et par habitant.

Le Conseil Municipal

Considérant la nécessité d'avoir recours à la fourrière pour animaux de la SPA de BORDEAUX et du SUD OUEST

- Décide de passer une convention définissant la durée, les modalités d'utilisation de la fourrière de la SPA de Bordeaux et du Sud-ouest et fixant la contribution financière de de 0,40 €/habitants à compter du 1/01/2017
- Autorise le Maire à signer la convention

## **SICTOM – Nouveau point d'apport volontaire**

A ce jour la commune de Bernos-Beaulac compte 5 points de collecte ( le bourg de Bernos-hameau de Chaulet- Stade-route de Lafue luret – lotissement de la Gare). L'objectif du SICTOM est de doter chaque commune d'un point d'apport volontaire pour 200 habitants. Après discussion, il est décidé de chercher différentes possibilités pour un emplacement dans le bourg de Beaulac en direction de la route de Lucmau.

## **TEMPS SCOLAIRES – rentrée 2017/2018**

Au cours du dernier conseil d'école, il a été évoqué la possibilité de revenir à la semaine des 4 jours et une enquête a été faite auprès des parents d'élèves.

Sur 90 familles interrogées, 63 ont répondu de la manière suivante :

- 49 familles optent pour le retour à 4 jours et 14 familles préfèrent le maintien des 4,5 jours actuels.
- Sur les familles qui souhaitent le retour à 4 jours, 26 familles demandent le maintien de l'activité TAP, 23 familles souhaitent l'arrêt des TAP.

Après discussion, le Conseil municipal décide de proposer au prochain conseil d'école le retour des 4 jours d'école à la rentrée scolaire 2017/2018.

Cependant une réflexion sera menée pour mettre éventuellement en place des activités sur le temps de la garderie municipales.

### **RENOVATION DU FOYER – Choix de la chaudière**

Concernant le choix de la marque du matériel de la chaufferie bois, Monsieur le Maire fait part des discussions techniques réalisées entre le Syphem, le bureau d'étude Polydiag, et l'entreprise Dupiol retenue après appel d'offres pour la réalisation des travaux. L'entreprise, propose un matériel de marque OKOFUN. Ce matériel est très performant pour les pellets de bois standardisés mais présente des limites pour la combustion de pellets agricoles. Le Syphem travaillant sur la mise en place d'une filière de pellets réalisés avec les sarments de vignes, il est important de s'interroger sur le choix d'un matériel de conception et de marque différente pouvant utiliser ce type de combustible (qui a l'inconvénient de produire des mâchefers et des pollutions).

Considérant : la pratique de l'entreprise avec le matériel OKOFUN, les conséquences en terme de proximité de maintenance, le côté hypothétique de la filière « sarments de vigne » et les frais de maintenance supérieurs liés à ce combustible, la fiabilité de la filière bois locale, il est décidé de conserver la proposition initiale avec le matériel OKOFUN.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Foyer : la réunion de chantier à lieu tous les mercredis à 10h30 sur place
- Circulation route de Pey de Bordes : on constate que le GPS fait passer les gros camions devant livrer la SAICAPACK par le bourg de Bernos ; Cette route n'est pas faite pour supporter des gros tonnages, par conséquent Monsieur le Maire propose de mettre une limitation et d'interdire la route aux poids lourds de plus de 19 tonnes, sauf riverains.

La prochaine réunion aura lieu le 26 juin 2017 à 18h30